



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Russie

Question écrite n° 58816

Texte de la question

M. François Goulard appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur le non-respect par la Russie de la résolution votée lors de la 56e session de la commission des droits de l'homme des Nations unies et qui lui demandait de créer une commission d'enquête internationale chargée d'établir la vérité concernant les traitements infligés aux populations civiles tchétchènes par les troupes russes. Cette résolution n'a jamais obtenu les moyens devant permettre son application. Il lui demande si la France envisage lors de la 57e session de la commission des droits de l'homme des Nations unies, qui doit avoir lieu prochainement, de faire part de ses préoccupations quant au sort actuellement réservé à la population tchétchène.

Texte de la réponse

Le Gouvernement français continue à suivre avec la plus grande vigilance la situation en Tchétchénie. La France, comme l'ensemble des pays membres de l'Union européenne, est attachée au respect de l'intégrité territoriale de la Russie, condamne le terrorisme, mais reste très préoccupée par la situation humanitaire en Tchétchénie, le sort des populations civiles, des personnes déplacées et réfugiées, le respect des droits de l'homme. Ces préoccupations sont exprimées à chaque occasion dans le dialogue avec les autorités russes, que nous appelons constamment à s'engager dans la recherche d'une solution politique, seule à même de résoudre ce conflit. A titre bilatéral, la France a en 2000 octroyé aux ONG humanitaires françaises une aide de 1 150 000 F pour des programmes d'assistance sanitaire, médicale d'urgence et de produits de première nécessité en faveur des déplacés et réfugiés tchétchènes. La situation en Tchétchénie est à nouveau examinée cette année à la commission des droits de l'homme des Nations unies. Des efforts ont été entrepris par les autorités russes depuis la dernière session de la commission. Ainsi, le comité international de la Croix-Rouge a désormais accès aux détenus tchétchènes ; une coopération s'est établie entre le conseil de l'Europe et le bureau de M. Kalamonov, représentant spécial du président russe pour les droits de l'homme en Tchétchénie, dont le travail est apprécié. Le texte voté par la commission l'an dernier n'a cependant pas reçu l'application pleine et entière que souhaitaient les Etats membres de l'Union européenne. Seuls certains des rapporteurs spéciaux ont été invités à se rendre en Tchétchénie. Cette année encore, l'Union européenne est à l'origine d'un texte portant sur la situation des droits de l'homme en Tchétchénie. Ce texte rappelle la nécessité pour la Russie de prendre toutes les mesures nécessaires pour enquêter sur les allégations faisant état de violations des droits de l'homme et de manquements au droit international humanitaire, de constituer, conformément aux normes internationales reconnues, une commission d'enquête indépendante à large assise. Nos préoccupations sur la situation dans les camps de détention et sur les problèmes des personnes déplacées et des disparus, que ce soit en Tchétchénie même ou dans les territoires voisins, figureront également en bonne place, de même qu'un appel pressant à l'accès des organisations humanitaires, dans les conditions de sécurité nécessaires. L'Union européenne a engagé un dialogue approfondi avec la partie russe afin de parvenir à un texte de consensus, plus susceptible d'assurer la coopération effective de Moscou dans la mise en oeuvre des recommandations de la CDH. En cas d'absence d'accord, l'Union européenne soumettra au vote un projet de résolution. Dans le même temps, la question tchétchène ne doit pas nous dispenser de réfléchir avec nos partenaires européens et avec

les autorités russes à la relation que la France comme l'Union européenne souhaitent développer sur le long terme avec la Russie, partenaire stratégique en Europe. Les axes principaux de ce partenariat ont été arrêtés lors du dernier sommet UE/Russie, le 30 octobre dernier à Paris, sous présidence française, avec pour objectif prioritaire une coopération visant à renforcer un Etat de droit répondant aux exigences démocratiques d'une économie et d'une société modernes.

Données clés

Auteur : [M. François Goulard](#)

Circonscription : Morbihan (1^{re} circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58816

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 mars 2001, page 1462

Réponse publiée le : 23 avril 2001, page 2384